

DELIBERATION DD2024_127

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 8 novembre 2024

LE 14 novembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	57
Votants	69
Pouvoirs	12

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : REMPLACEMENT ET MODERNISATION DE LA BILLETTIQUE - AJUSTEMENT DU BUDGET

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. TALLET, M. LEGAY, Mme TOURNIER, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
Mme SALINIER donne pouvoir à M. AUZOU
Mme SALOMON donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. DUCENE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

PÉRIMOUV' : REMPLACEMENT ET MODERNISATION DE LA BILLETTIQUE - AJUSTEMENT DU BUDGET

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 22 juin 2023 il a été acté le remplacement et la modernisation de la billettique des Péribus et des transports scolaires à compter du 1^{er} semestre 2025, soit pratiquement 90 véhicules de concernés.

Que pour rappel, le nouveau système qui sera en lien direct avec les équipements régionaux Modalis de Nouvelle Aquitaine Mobilité (qui tend vers un système billettique régional unique) permettra en plus des fonctionnalités existantes d'apporter plusieurs évolutions majeures qui s'intègrent dans la logique du « haut niveau de service » (BHNS) :

Que ce nouveau système permettra notamment :

- de payer son trajet de bus en carte bancaire sur le valideur à l'intérieur des bus ;
- de développer l'installation de distributeurs automatique de titres sur les principaux arrêt du réseau Péribus.

Que ces deux points sont notamment importants pour l'amélioration de la vitesse commerciale car cela permet de diminuer les durées d'arrêt en station liées à la vente des titres à bord.

Considérant que le système actuel sera totalement en lien avec le système d'aide à l'exploitation et avec le système de l'information voyageur (SAEIV), ce qui permettra une plus grande fiabilité dans la remontée des données liées aux transactions (vente ou validation) permettant ainsi d'avoir une vision fine des usages sur tout le réseau de bus aux différents moments de la journée.

Qu'enfin, des économies dans les dépenses de fonctionnement, de l'ordre de 60 000 euros par an sont attendues. Ces économies sont notamment permises par la mutualisation de l'outil avec les autres autorités organisatrices des mobilités de la Région Nouvelle Aquitaine qui sont regroupées au sein de Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM).

Considérant que dans le cadre de l'avancée du projet dans son dimensionnement final il est à noter que l'estimation des besoins qui remontait à plus de deux ans n'était plus en adéquation avec les équipements à acquérir du fait notamment de l'achat de nouveaux bus et de nouveaux besoins fonctionnels notamment sur l'architecture des bus qui devient obsolète.

Que par conséquent, le coût initial du projet de 655 000 euros HT n'intégrait pas les bons prix en fonction des quantités afférentes.

Qu'ainsi, un budget supplémentaire de 230 000 euros HT est nécessaire pour mener à bien la mise en place de la nouvelle billettique sur le périmètre suivant :

- dans les Péribus (bus urbains) avec un pupitre et un ou plusieurs valideurs selon les bus + interface système d'exploitation + modernisation câblages architecture bus + formation des agents
- coût 595 000 euros HT ;

- dans les autocars scolaires et le Transport à la Demande avec des pupitres légers - coût 100 000 euros HT ;

- sur le territoire avec la mise en œuvre de distributeurs automatiques

- gestion de projet dédiée Grand Périgueux – coût 50 000 euros HT.

Considérant qu'il est à noter que ces dépenses d'investissement seront échelonnées sur deux exercices budgétaires 2024 et 2025 soit 440 000 euros HT par an pour une mise en service fin avril 2025.


Que de plus, au-delà des économies de fonctionnement évoquées précédemment et qui permettent un retour sur investissement d'ici 10 ans il est à noter que les équipements billettiques actuels sont désormais obsolètes et qu'un remplacement serait dans tous les cas, à prévoir d'ici 1 an pour un coût de 450 000 euros HT.

Qu'enfin, la durée de vie des équipements du fournisseur actuel est de 4 ans contre pratiquement 12 ans pour le nouveau matériel ainsi mis en place via Nouvelle Aquitaine Mobilité soit une économie cumulée d'investissement de plus de 450 000 euros sur la période.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'augmenter le budget du présent projet de 230 000 euros HT ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/12/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/12/2024	Périgueux, le 02/12/2024
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 